

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-080

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quinze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	12/12/2023
En exercice : 23	Date d'affichage :	12/12/2023
Présents : 15		
Votants : 19		

Présents : MM. GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric
- MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - JALLIFFIER-VERNE Christelle
JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie

Excusés :

MM. - Jean-Luc DELWAL - GACHET Roger - MARTINET Jacky - RICHARD Denis
Mmes BOIVINEAU Myriam - COMBET Claire - GENON Marie - LEGRAND Alexandra

A été nommé secrétaire de séance : Véronique GAZET



Objet : Demande de subvention au titre de la DETR / DSIL année 2024 pour des travaux de requalification de la traversée d'Aiguebelle – 2ème tranche

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Val-d'Arc a lancé une vaste opération de requalification et de réaménagement de la traversée de la commune déléguée d'Aiguebelle et ses espaces connexes, pour passer de la « route à la rue » et ainsi apaiser les vitesses, améliorer le cadre de vie, l'accessibilité, les liaisons douces, l'efficacité des zones de parking, la végétalisation du secteur.

Ces travaux sont réalisés en deux tranches, et le dossier de subvention au titre de la DSIL 2024 concerne la seconde tranche, la première tranche a été financée au titre de la DSIL 2023 à hauteur de 200 000 €.

Les travaux envisagés pour la deuxième tranche sont les suivants

Entrées de ville – façades de la grande rue :

- marquer visuellement l'entrée de ville – côté Saint Jean de Maurienne - en réduisant leur caractère actuellement très routier,
- favoriser la réduction des vitesses lors de la traversée de la rue principale d'Aiguebelle (qui regroupe un grand nombre d'équipements municipaux, de commerces et de services),
- conserver les usages actuels (passage des convois exceptionnels),
- intégrer les cheminements piéton et cycles.
- améliorer le confort de vie des habitants, de réduire les consommations énergétiques et améliorer la qualité urbaine et architecturale du centre-bourg, avec un programme d'aide à l'isolation et à la réhabilitation des façades, à destination des habitants.

Monsieur le Maire précise que le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 1 230 000 € HT (un million deux cent trente mille euros hors taxes). Il indique d'autre part qu'il est possible de solliciter la Préfecture afin d'obtenir une subvention d'un montant de 200 000 euros (deux cent mille euros) au titre de la DETR/DSIL 2024 ;

Il présente le plan de financement suivant :

Origine du financement	Montant HT	(%)	Date de la demande	Date d'attribution
Région	140 000 €	11 %		
ETAT (DETR / DSIL)	200 000 €	16 %		En attente
CONSEIL DEPARTEMENTAL ** Aide spécifique RD 1006 couche de roulement et giratoire	290 000 € 100 000 €	24 % 8 %		En attente
Contrat territorial				
AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS ETAT par Le grand chantier - FAST	246 000 €	20 %		En attente
TOTAL DES SUBVENTIONS PUBLIQUES	976 000 €	80 %		
DEMANDEUR : autofinancement (dont emprunt)	254 000 €	20 %		
TOTAL HT	1 230 000 €	100 %		

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré :

- Approuve le projet et la nature des travaux,
- Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 1 230 000 € HT (un million deux cent trente mille euros hors taxes)
- Approuve la sollicitation de la préfecture afin d'obtenir une subvention de 200 000 € au titre de la DETR/DSIL 2024.
- Approuve le plan de financement ci-dessus présenté,
- Autorise monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants,
- Sollicite dès à présent une dérogation pour lancer la consultation et commencer les travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance

Véronique GAZET



Le Maire,

Hervé GEMON